

Décision

Générale

colonial

Décision n° no 554 du 16 août 1941. ordonnant le transfert du condamné Mohamed Dirié de la prison de Iadjourah à celle d'Obock.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 août 1941

Numéro JO
n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro
31 août 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 portant organisation des prisons en Côte française des Somalis et l'arrêté modificatif du 28 juin 1941

Sur la proposition du commandant de cercle de Iadjourah

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est ordonné le transfert du condamné Mohamed Dirié de la prison de Iadjourah à celle d'Obock, Art, 2, — Les commandants de cercle de Iadjourah et d'Obock sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

N°

OUAILHETAS